

Action Coeur de Ville 2023 - 2026 : Signature de l'avenant n°3 de la convention

Troyes Champagne Métropole, la Ville de Troyes et la Préfecture de l'Aube poursuivent leurs engagements dans le dispositif Action Coeur de Ville sur la période 2023-2026. Pour répondre à ses enjeux sociaux et urbains et soutenir son plan d'actions municipales, Sainte-Savine a souhaité rejoindre ce projet. Intégrée à la stratégie territoriale de redynamisation des coeurs de villes, la commune pourra bénéficier, entre autres, du plan national d'investissement. Les collectivités partagent des objectifs et des réflexions communes structurés autour des cinq axes d'intervention : habitat, commerce, mobilité, espace public et équipements.

François Baroin, *Ancien Ministre, Maire de Troyes et Président de Troyes Champagne Métropole*, Cécile Dindar, *Préfète de l'Aube* et Arnaud Magloire, *Maire de Sainte-Savine et Vice-Président de Troyes Champagne Métropole en charge du Développement durable, des Recycleries et de l'Environnement*, vous convient à la signature de l'avenant n°3 de la convention Action Coeur de Ville, incluant notamment l'intégration de la Ville de Sainte-Savine dans ce dispositif, **vendredi 22 décembre 2023 à 14h30** à Troyes Champagne Métropole, salle Mielle.

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr